

LES « AUTORISATIONS D'URBANISME » : UNE INTRODUCTION

Une formation proposée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude, en partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Aude.

Cette journée de formation apportera aux élus et techniciens des collectivités des connaissances techniques introduisant aux autorisations d'urbanisme.

Les participants s'inscrivent, au choix, le 7 mars à Lézignan-Corbières ou le 11 mars à Limoux.

Deux sessions, au choix :

Jeudi 7 mars 2024

de 9h00 à 17h00
à Lézignan-Corbières

Lundi 11 Mars 2024

de 9h00 à 17h00
à Limoux



Contexte

L'édification d'une construction nouvelle, les travaux sur une construction existante, l'aménagement d'une parcelle sont, par principe, soumis à l'obtention d'autorisations d'urbanisme dont l'objet est de vérifier la conformité du projet aux règles d'utilisation des sols. Ces autorisations rendent exigibles différentes taxes/participations et peuvent susciter des contentieux. Dès lors, une collectivité se trouve dans l'obligation de devoir renseigner, à minima, un potentiel pétitionnaire : des connaissances de base sont nécessaires.

Les objectifs

- Faire monter en compétence les participants sur le sujet des autorisations d'urbanisme ;
- les rendre autonomes sur les sujets techniques lors d'un rendez-vous avec un pétitionnaire.

Un support sera remis à l'issue de la formation.

Les intervenants

François Breton, Architecte des Bâtiments de France, UDAP 11
Vincent Cot, Yves Gambier et Christophe Dumontier // Conseillers Energie, Guichet Renov'Occitanie
Marion BENOI // Architecte-urbaniste Atelier Sillonne
Christine BURGAT // Responsable du service Droit des Sols, Carcassonne Agglomération
Aurélien MILHAU // Juriste, Directeur de l'ADIL de l'Aude

Les moyens pédagogiques et techniques

- Apports théoriques
- Échanges d'expériences entre participants et les formateurs
- Remise d'un support de formation

Programme de la formation

8h30 - Accueil Café

9h00 - Propos introductifs

9h15

A. La réglementation

A0. Hiérarchie des normes

A1. Les règles d'urbanisme

A2. Les autres règles (non opposables au droit de l'urbanisme)

A3. La confirmation de la réglementation applicable : le CU

PAUSE

B. Quelles autorisations d'urbanisme?

B0. Principes

B1. Les surfaces à prendre en compte

B2. Constructions nouvelles

B3. Travaux et changements de destination sur construction existante

B4. Recours obligatoire à l'architecte

B5. Aménagements

B6. Permis de démolir (PD)

Exercices

B7. Patrimoine : Intervention de l'UDAP

PAUSE DÉJEUNER 12H30 - 13H30

Présentation du Guichet Renov' Occitanie

C. Le déroulé de la demande

C0. Retrait du formulaire

C1. Dépôt complet du dossier (DP et PC)

C2. Instruction du dossier

C3. Décision

C4. Durée de validité

C5. Affichage

C6. Recours des tiers

C7. Déclarations

C8. Droit de visite hors récolement

Questions et cas pratiques

17h00 fin de la formation

Public :

- Élus des communes
- Secrétaire de mairie, chargé.e d'urbanisme, DGS

Pré-requis :

Aucun pré-requis exigé pour cette formation

Coût :

Cette formation est prise en charge par le CAUE de l'Aude. Participation aux frais de repas : 15 euros

Inscriptions :

Sur inscription jusqu'au 1er mars via le formulaire en ligne :
<https://tinyurl.com/43wfh9r8>

Evaluations :

Questionnaire de bilan de formation
Participants : échanges sur les exercices et cas pratiques
Feuilles de présence: matin et après-midi

Contacts :

CAUE de l'Aude

- Eric Ciappara :

04 11 48 00 47 / 06 50 32 58 74

e.ciappara.caue11@gmail.com

- Carine Biasutti :

04 68 11 56 20

caue.aude@gmail.com

Informations pratiques

Accessibilité : les salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

Adresses :

- Communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois
48, avenue Charles Cros
11200 Lézignan-Corbières.

- Salle Louis Costes, 14 rue Blanquerie
11300 Limoux